



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 66985

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur l'indemnisation des orphelins de guerre, pupilles de la Nation. Les décrets parus en juillet 2000 et juillet 2004 relatifs à l'indemnisation des orphelins dont les parents ont été victimes d'actes de barbarie durant la Seconde Guerre mondiale ne permettent pas d'apporter une juste réparation à l'ensemble des orphelins victimes de guerre. Une commission nationale a été chargée, sur le rapport du préfet Audouin, d'élaborer un nouveau décret. Elle doit rendre ses conclusions prochainement. La fédération des pupilles de la Nation rappelle son attachement à l'indemnisation de tous et la nécessité d'instaurer d'un fonds d'indemnisation de toutes les victimes. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions à ce sujet et ce que le Gouvernement entend faire pour que les pupilles de la Nation accèdent à une juste reconnaissance.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a décidé la création d'une commission nationale de concertation chargée d'étudier le dossier des orphelins de guerre, qui comprend notamment les représentants des associations directement concernées, mais également ceux des grandes associations du monde combattant. Le dispositif juridique et financier qu'il paraîtra possible de retenir à l'issue de ces travaux ainsi que, le cas échéant, ses modalités d'application, seront prochainement proposés au Gouvernement, après avis des présidents des deux assemblées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66985

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 2009, page 12148

Réponse publiée le : 23 février 2010, page 2010